

LIGHT

1 PRODUIT D'ÉPARGNE,  
LE MEILLEUR DES 2 MONDES

< **Combinaison**  
branche **21** et  
branche **23** >

Les fonds  
Les risques  
Les coûts  
Le rendement



Vous souhaitez bénéficier d'une pension complémentaire et vous constituer un capital. Vous cherchez donc un beau rendement pour votre épargne, tout en gardant le contrôle. Et sans prendre trop de risques...

Vous trouverez chez Vivium la solution qui vous convient.

La combinaison de la branche 21 et de la branche 23 vous offre une belle perspective de rendement plus élevé que sur un compte d'épargne traditionnel. Et si vous effectuez des versements réguliers, au lieu d'une prime unique, vous limitez le risque éventuel de placement. Vous profitez ainsi du meilleur des deux mondes : la sécurité et la possibilité d'un rendement intéressant. Votre courtier vous fera une proposition qui correspondra à votre profil d'investisseur et à vos attentes.

## Epargner pour votre pension ? Profitez du meilleur des deux mondes

---

### UNE RETRAITE INSOUCIANTE

Votre pension légale ne suffira pas pour maintenir votre niveau de vie après votre retraite. Alors, épargnez pour vous constituer une pension complémentaire ! Comment ? Par exemple via les solutions d'assurance suivantes :

- épargne-pension (avec avantage fiscal) ;
- épargne à long terme (avec avantage fiscal) ;
- épargne sans avantage fiscal ;
- engagement individuel de pension (pour indépendants ayant une société) ;
- PLCI (Pension Libre Complémentaire pour Indépendant).

### LA SÉCURITÉ ET LA POSSIBILITÉ D'UN BEAU RENDEMENT

Vous voulez vous constituer un capital pour votre pension complémentaire ? Passez à l'étape suivante : comment procéder ! Il vous faut choisir : vous privilégiez la sécurité (branche 21) ou vous êtes prêt à prendre un peu plus de risques (branche 23) ou vous cherchez une combinaison des deux. Cette dernière option vous offre le meilleur des deux mondes.

#### BRANCHE 21

La branche 21 vous offre un rendement garanti ainsi qu'une éventuelle participation bénéficiaire. Celle-ci dépend des résultats de Vivium et n'est pas garantie. Elle est octroyée après approbation de l'Assemblée générale. Soulignons que les assurances de la branche 21 relèvent des garanties du Fonds de protection des dépôts et des instruments financiers. Vous bénéficiez donc d'une protection étatique supplémentaire, à concurrence de 100 000 EUR par preneur d'assurance et par compagnie d'assurances.<sup>1</sup>

#### BRANCHE 23

Une assurance de la branche 23 ne vous offre aucune protection du capital, mais bien un rendement potentiellement plus élevé. Ce rendement dépend du fonds de placement.

<sup>1</sup> Cette protection ne s'applique pas aux engagements individuels de pension.

# Votre courtier est là pour vous

---

Votre courtier vous aide à choisir les fonds dans lesquels vous investissez. Il définit pour cela votre profil d'investisseur. En quoi cela consiste ? Il passe en revue avec vous vos besoins et votre situation financière personnelle. Il apprécie également dans quelle mesure vous êtes disposé à accepter certains risques en vue d'un rendement éventuellement plus élevé. Votre profil d'investisseur peut être défensif, neutre, équilibré ou dynamique. En fonction de ce profil, votre courtier vous proposera une répartition de la prime entre la branche 21 et la branche 23, ainsi que les fonds dans lesquels vous pouvez investir.

## VOUS ÊTES AUX COMMANDES

En concertation avec votre courtier, vous déterminez le fonds dans lequel vous souhaitez investir votre épargne. Vous préférez un placement dynamique où vous investissez majoritairement en actions et prenez donc plus de risques ? A moins que vous n'optiez pour davantage de sécurité via la branche 21 ? Vous pouvez aussi combiner les deux : une partie dynamique dans la branche 23 et un volet 'sécurité' dans la branche 21. Votre courtier vous guidera dans votre choix. De plus, vous pouvez toujours modifier la répartition entre branche 21 et branche 23 par après ou passer d'un fonds à un autre. Ce passage d'un fonds à un autre est même gratuit une fois par an.

## PRIVILÉGIEZ DES VERSEMENTS DE PRIMES RÉGULIERS

Vous pouvez choisir un versement unique. Mais nous vous conseillons d'opter pour des versements réguliers : tous les mois, tous les trimestres... De cette manière, vous limitez le risque de placement éventuel. Car si un des fonds dans lequel vous avez investi performe temporairement moins bien, vous recevrez, lors du prochain versement, plus d'unités. Tout en accroissant votre potentiel de gain. Vous trouvez de plus amples informations à ce sujet à la page 4 de cette brochure.

## BELGE À 100%

Vivium fait partie du Groupe P&V, une entreprise d'assurance belge solide et solvable. Nous nous appuyons pour notre offre de fonds, acteur fiable et très expérimenté du paysage belge des investissements.

# Parmi quels fonds d'investissement pouvez-vous choisir ?

---

Dans le cadre de la branche 23, vous avez le choix entre six fonds. Vous pouvez sélectionner un fonds par contrat. Votre courtier vous y aidera, tout en tenant compte de votre profil d'investisseur.

## QUELS FONDS SONT À VOTRE DISPOSITION ?

### STABILITY FUND

Près de deux-tiers du fonds sont investis dans des produits à taux fixe de qualité (obligations). Par ailleurs, nous recherchons des opportunités intéressantes sur le marché des actions. Stabilité et tranquillité sont les maîtres mots.

### BALANCED LOW FUND

Ce fonds d'investissement mixte investit dans des fonds obligataires et d'actions. Le fonds peut également investir directement, mais de manière limitée, dans des actions, obligations ou autres instruments de dette. Des placements dans des actions ou fonds d'actions sont limités à 45% maximum. Le Balanced Low Fund est très en vogue auprès des investisseurs prudents ou débutants.

### BALANCED FUND

Nous investissons fifty-fifty en actions et obligations. Équilibré et sous contrôle. Précisément ce qu'un bon père de famille ferait.

### DYNAMIC FUND

Dans ce fonds, près de deux-tiers sont investis en actions, afin de miser au maximum sur de beaux rendements à long terme. Dans le même temps, nous conservons une base sûre vous permettant de jouer sur les taux à long terme. Approche dynamique et proactive.

### EUROPE SUSTAINABLE FUND

Tout est investi en actions. Ici aussi, nous ne perdons jamais de vue le long terme, car seule une prévision intelligente permet de saisir un maximum d'opportunités. Et nous misons essentiellement sur la croissance européenne et la durabilité. Approche ciblée et assertive.

### FFG GLOBAL FLEXIBLE SUSTAINABLE FUND

Ce fonds investit dans un portefeuille diversifié (actions, obligations et liquidités) qui veut limiter le risque de perte de capital. Dans le même temps, il veut offrir une volatilité inférieure à celle du marché des actions. Élément intéressant : Funds For Good (le gestionnaire du fonds) gère ses actifs selon les principes de l'investissement socialement responsable (ISR). C'est ainsi que Funds For Good verse 50% de ses propres bénéfices (avec un minimum de 10% de son chiffre d'affaires) au Funds for Good Philanthropy (FFGP), lequel a pour but de lutter contre la pauvreté. L'engagement éthique de Funds For Good n'influence nullement le rendement des produits d'investissement. Avec ce fonds, vous permettez d'investir durablement, sans pénaliser les bénéficiaires !

! Lors d'un investissement dans un fonds, aucune garantie de rendement ne peut être donnée par la société d'assurance. L'objectif de ce fonds est de réaliser une plus-value. La valeur du fonds peut varier dans le temps. Le risque financier y lié est supporté par le preneur d'assurance. Aucune garantie formelle au sujet du remboursement du capital investi ne pourra être accordée. Le règlement de gestion est disponible auprès de Vivium.

# Répartir les risques ? Excellente idée !

---

Investir implique un certain risque. Aussi, une répartition des risques est-elle vivement recommandée. Comment ?

- **En diversifiant de votre portefeuille**

Vous investissez une partie dans la branche 21 et une autre dans la branche 23.

- **En échelonnant vos versements de prime**

Tout l'art d'investir réside dans ce postulat : déterminer le moment idéal pour monter dans le train. Or, vous ne disposez pas de boule de cristal. Il est donc recommandé de verser des primes de manière régulière, mensuellement par exemple. Vous êtes ainsi moins tributaire du timing. Un fonds performe moins bien ? Vous achetez meilleur marché lors du versement de prime suivant. Et vous recevez alors un nombre plus important d'unités pour le même montant. De cette manière, vous compensez les éventuelles fluctuations sur les marchés financiers.

- **En mettant vos gains à l'abri**

Vous pouvez également prévoir une sécurité supplémentaire en transférant vers la branche 21 (une partie de) la plus-value que vous avez réalisée dans la branche 23.

## Qu'en est-il de la taxation ?

---

L'imposition des revenus de votre placement dépend de votre formule d'assurance (épargne-pension, épargne à long terme, épargne non fiscale ou engagement individuel de pension). Vous trouvez tous les détails dans notre brochure produit ou auprès de votre courtier. Sachez toutefois qu'en tant qu'épargnant, vous bénéficiez, dans de très nombreux cas, d'un régime fiscal intéressant :

- pas de précompte mobilier ;
- pas de taxes sur la plus-value ;
- pas de taxes boursières.

## Et si vous venez à décéder ?

---

Le contrat d'épargne fera partie de votre succession. Il sera donc partagé avec le reste de vos avoirs. Il est également possible d'ajouter une couverture décès à votre contrat. Vos proches recevront ainsi un capital supplémentaire à votre décès.

Il est très important de bien réfléchir à la désignation dans votre police des bénéficiaires en cas de décès. N'hésitez pas à en discuter avec votre courtier.

Attention ! Le décès par négligence grave ou acte intentionnel de quiconque ayant un intérêt dans le versement n'est pas couvert.

# Quels sont les frais ?

## Frais de transfert et de rachat

Pendant la première année de la police, aucun transfert n'est possible entre la branche 21 et la branche 23. Un transfert est possible à partir de la deuxième année.

Transferts entre fonds de la branche 23	<b>1x par année civile gratuitement</b>
Transferts du volet branche 23 vers le volet branche 21	ensuite 0,5% sur le montant transféré
Transferts du volet branche 21 vers le volet branche 23	5% sur montant racheté (75 euros min.) Dégressif les 5 dernières années (1% de moins chaque année) <sup>2</sup>
Rachat du contrat	

## Frais d'entrée

7 % au maximum sur la prime

## Frais de gestion

Pour l'assurance vie de la branche 23, des frais de gestion sont prélevés sur la valeur d'inventaire nette du fonds interne.

- Stability Fund : 0,75 %
- Low Balanced Fund : 0,75 %
- Balanced Fund : 0,90 %
- Dynamic Fund : 1,00 %
- Europe Sustainable Fund : 0,50 %
- FFG Global Flexible Sustainable Fund : 0,75%

## Taxe sur les primes

Pour certains produits, le législateur impose également une taxe supplémentaire sur les primes. Nous versons directement cette taxe au fisc.

VIVIUM Épargne-pension	Pas de taxe sur les primes
VIVIUM Épargne à long terme	2% sur la prime versée
VIVIUM Top-Hat Plus Plan (EIP, CPTI)	4,4% sur la prime versée
Epargne non fiscale	2% sur la prime versée

<sup>2</sup> pour les contrats non fiscaux: En cas de rachat au cours des 3 premières années suivant le premier paiement de prime, des frais de cession dégressifs de 3 % (première année), 2 % (deuxième année) et 1 % (troisième année) seront facturés sur la réserve à acheter.

## Quel rendement pouvez-vous espérer ?

La somme que vous investissez dans la branche 21 vous rapporte un rendement garanti. En branche 23, vous ne bénéficiez pas de taux d'intérêt garanti : le rendement dépendra des résultats des fonds que vous avez choisis.

### LES RENDEMENTS EN QUELQUES CHIFFRES

Les VIVIUM Managed Funds ont déjà une longue et belle histoire. Vous en trouvez ci-dessous les rendements passés. Ces prestations antérieures ne constituent toutefois pas une garantie pour l'avenir.

#### LE RENDEMENT STABILITY FUND ► 2010-2020

période	date de valorisation	return sur base annuelle	return cumulé
10 ans	31/03/2010	2,70	30,51%
5 ans	31/03/2016	2,30	12,05%
3 ans	31/03/2018	2,91	9,00%
2 ans	31/03/2019	3,96	8,09%
1 an	31/03/2020	12,99	12,99%

#### LE RENDEMENT BALANCED FUND ► 2010-2020

période	date de valorisation	return sur base annuelle	return cumulé
10 ans	31/03/2010	4,73	58,79%
5 ans	31/03/2016	5,39	30,02%
3 ans	31/03/2018	5,82	18,51%
2 ans	31/03/2019	7,78	16,17%
1 an	31/03/2020	23,54	23,54%

#### LE RENDEMENT DYNAMIC FUND ► 2010-2020

période	date de valorisation	return sur base annuelle	return cumulé
10 ans	31/03/2010	5,58	72,12%
5 ans	31/03/2016	7,40	42,89%
3 ans	31/03/2018	6,92	22,24%
2 ans	31/03/2019	10,07	21,15%
1 an	31/03/2020	32,18	32,18%



## LE RENDEMENT EUROPE SUSTAINABLE FUND ► 2010-2020

période	date de valorisation	return sur base annuelle	return cumulé
10 ans	31/03/2010	3,00	34,45%
5 ans	31/03/2016	2,09	10,89%
3 ans	31/03/2018	-0,70	-2,08%
2 ans	31/03/2019	1,84	3,72%
1 an	31/03/2020	40,14	40,14%

## LES RENDEMENTES BALANCED LOW FUND ET FFG GLOBAL FLEXIBLE SUSTAINABLE FUND

Les Balanced-Low Fund et FFG Global Flexible Sustainable Fund sont des fonds récents de Vivium. Nous ne pouvons donc pas vous montrer des rendements antérieurs. Ces deux fonds investissent à 100% dans des fonds de placement ayant démontré leur qualité par le passé.



# Votre courtier, votre partenaire

---

Vous cherchez plus d'informations sur les solutions Vivium ? Votre courtier vous aidera avec plaisir. Il est à l'écoute de vos attentes et répondra à toutes vos questions. En fonction de votre profil d'investisseur, il vous remettra une proposition sur mesure. Comme il travaille avec plusieurs assureurs, vous pouvez compter sur l'indépendance de ses conseils.

## Vivium. Ensemble, c'est sûr.

---

Vivium est une marque de P&V Assurances scrl. Nous travaillons avec des courtiers indépendants. En Belgique, nous sommes d'ailleurs l'une des plus importantes compagnies d'assurances à le faire.

Nous connaissons parfaitement le marché et offrons un large éventail d'assurances : assurances vie, assurances non-vie et assurances de groupe. Nous le faisons pour les particuliers et les indépendants, mais également pour les PME et les grandes entreprises. Vivium est convaincue de la valeur ajoutée du courtier comme partenaire à long terme. Nous travaillons donc assidûment pour offrir des produits et services solides, afin que les courtiers puissent pleinement jouer leur rôle de conseiller.

*Ce document est un document publicitaire qui contient de l'information générale sur les VIVIUM Managed Funds (un contrat d'assurance qui combine des produits de la branche 21 et de la branche 23) développés par Vivium et soumis au droit belge.*

*Vivium ne peut donner aucune garantie de rendement pour ces fonds. Le but de ces fonds est de réaliser une plus-value, mais leur valeur peut fluctuer dans le temps. Le risque financier qui y est lié est supporté par le preneur d'assurance. Vivium ne peut offrir la moindre garantie formelle concernant le remboursement du capital investi. Le règlement de gestion peut être demandé auprès de Vivium.*

*Ces VIVIUM Managed Funds font l'objet d'exclusions, de limitations et de conditions applicables au risque assuré. Nous vous invitons dès lors à lire attentivement les conditions générales ainsi que la fiche d'info de ce produit avant de le souscrire. Elles sont à votre disposition via le site internet [www.vivium.be](http://www.vivium.be) ou sur simple demande auprès de votre courtier. La durée de votre contrat sera stipulée dans les Conditions particulières.*

*En cas de plainte, vous pouvez contacter votre courtier, votre interlocuteur privilégié pour toutes vos questions. Il fera tout son possible pour vous aider au mieux. Vous pouvez aussi prendre directement contact avec notre service Gestion des Plaintes qui examinera votre plainte ou votre remarque avec la plus grande attention. Nous concilierons au mieux les différentes parties et essaierons de trouver une solution. Vous pouvez nous contacter par lettre (Gestion des Plaintes, Rue Royale 151, 1210 Bruxelles), par e-mail ([plainte@vivium.be](mailto:plainte@vivium.be)) ou par téléphone (02 250 90 60). Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles), par téléphone (02 547 58 71) ou par e-mail ([info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as)).*

## COMBINER BRANCHE 21 ET BRANCHE 23: LES ATOUTS

- Une offre de fonds qualitative.
- Possibilité de réaliser un meilleur rendement, certainement à plus long terme dans le cadre de la planification de pension.
- Une fois par an, possibilité de passer gratuitement d'un fonds de la branche 23 à un autre.
- Une fois par an, vous pouvez mettre vos gains gratuitement à l'abri en les transférant de la branche 23 à la branche 21.
- Vous pouvez épargner des sommes mensuelles, limitant ainsi le risque éventuel.

Vous souhaitez de plus amples informations? Contactez votre courtier. Il mettra en regard votre situation personnelle et vos aspirations, et vous proposera la solution la mieux adaptée à vos besoins.

E.R.: P&V Assurances sc - Rue Royale 151, 1210 Bruxelles - 8.879F - 04.2021

Vivium est une marque de P&V Assurances sc,  
Compagnie d'assurances agréée sous le code 0058  
TVA BE 0402 236 531 - RPM Bruxelles

### **SIEGE SOCIAL**

Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - tél. +32 2 406 35 11

### **SIEGE D'ANVERS**

Desguinlei 92 - 2018 Antwerpen - tél. +32 3 244 66 88